

COMMUNE DE LORIGES
(Allier)

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1er AOUT 2025

Nombre des membres afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Présents : 08

Pouvoirs : 02

Absents : 02

Date de la convocation : 24 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le premier août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Loriges, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri MARCHAND, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Henri MARCHAND, Bernard BURLAUD, Chantal GOUTAYER, Jean-Paul GRAND, Séverine TRIBOULOT, Christophe DELAMARE.

Absent(e) : Mme Patricia POTHIER, M Bertrand BIGAY.

Le quorum étant atteint.

Le Conseil Municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Chantal GOUTAYER

Ordre du jour :

- Recensement : nomination agent recenseur et coordonnateur communal
- Achat lave-linge
- Avenant contrat nouvelle cantinière
- Reconduction contrat photocopieur
- Admission en non-valeur (assainissement et commune)
- Subventions 2025
- Point sur les subventions reçues
- Fonds de concours 2025
- Point sur le parc photovoltaïque
- Salle polyvalente : étude du SDE

- Rapport RSU
- Lignes directrices de gestion : à présenter au CST avant le 27/08
- Informations diverses
- Questions diverses

001/01.08.2025

4.4 AUTRES CATEGORIES DE PERSONNELS

RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2026 – AGENT RECENSEUR

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal recrute Madame Lydie MACLOUD épouse LUTGEN domiciliée à 03500 LORIGES 6 Route des Dolats comme agent recenseur en vue du recensement de la population en 2026, elle sera rémunérée sur la base d'un forfait brut de 663 € et autorise le maire à prendre et signer l'arrêté de nomination.

002/01.08.2025

4.4 AUTRES CATEGORIES DE PERSONNELS

RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2020 – COORDONATEUR COMMUNAL

Le Conseil Municipal désigne Madame Michèle LAFOUCRIERE, secrétaire de mairie de Loriges, coordonnateur communal, en vue du recensement de la population en 2026 et autorise le maire à prendre et à signer l'arrêté de nomination.

003/01.08.2025

7.1 Décisions budgétaires

COMMUNE – ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les bordereaux de situation des produits locaux non soldés dus à la Trésorerie de Gannat (Allier) du 16 juillet 2025 ainsi que les pièces justificatives s'y rapportant ; l'examen de celles-ci prouvant l'insolvabilité des redevables ainsi que les diligences apportées aux recouvrements. Monsieur le Maire propose les admissions en non valeurs suivantes :

COMMUNE :

1. Référence : 2016-T-87

Nature du produit ou de la créance : revenus des immeubles

Non du redevable : Monsieur TRUFFERT Vincent

Montant : 260.80 €

ASSAINISSEMENT

1. Référence : 2019-T-81

Nature du produit ou de la créance : redevance d'enlèvement des ordures et déchets

Non du redevable : Madame VOTTCHAL Katherine

Montant : 108.97 €

2. Référence : 2020-T-81

Nature du produit ou de la créance : redevance d'enlèvement des ordures et déchets

Non du redevable : Madame VOTTCHAL Katherine

Montant : 54.57 €

3. Référence : 2021-T-85

Nature du produit ou de la créance : redevance d'enlèvement des ordures et déchets

Non du redevable : Madame VOTTCHAL Katherine

Montant : 57.64 €

Après délibération, 1 voix pour, 1 abstention et 6 voix contre, Le Conseil Municipal refuse l'admission en non-valeur de ces créances.

004/01.08.2025

7.1 Décisions budgétaires

MODIFICATIONS SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE - COMPTE 6574

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide d'accorder une subvention de 100.00 à l'association OLDKATS CLAN à partir de cette année.

005/01.08.2025

9.1 Autres domaines de compétences des communes

Rapport RSU 2025

Le maire présente le rapport RSU validé par le Centre de gestion de l'Allier pour l'année 2024. Le conseil municipal délibère et valide le rapport à l'unanimité des présents.

006/01.08.2025

7.8 Fonds de concours**COMMUNAUTE DE COMMUNES SAINT POURCAIN SIOULE LIMAGNE : FONDS DE CONCOURS « MISE EN VALEUR DES COMMUNES » 2025**

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à solliciter le fonds de concours « mise en valeur des communes » 2025 d'un montant de 7 476.00 € auprès de la Communauté de Communes Saint Pourçain Sioule Limagne et autorise les opérations suivantes :

➤ **SECURISATION ROUTE DE BRICADET**

▪ COLAS	:	54 291.00 € HT
---------	---	----------------

<u>TOTAL GENERAL</u>	:	54 291.00 € HT
-----------------------------	---	-----------------------

<u>SOIT TTC</u>	:	65 149.20 € TTC
------------------------	---	------------------------

➤ **PLAN DE FINANCEMENT :**

▪ CONSEIL DEPARTEMENTAL :		10 858.20€ HT
▪ FONDS DE CONCOURS COM COM 2025 :		7 476.00 € HT
▪ FONDS LIBRES DE LA COMMUNE :		35 956.80 € HT

TOTAL	:	54 291.00 € HT
--------------	---	-----------------------

Le montant total de l'aide demandée auprès de la Communauté de Communes Saint Pourçain Sioule Limagne s'élève à 7 476.00 €

**Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.
La séance est levée à dix-neuf heures et quinze minutes.**

Séance du 1^{er} août 2025

<u>N° ORDRE</u>	<u>OBJET</u>	<u>INTITULE</u>
------------------------	---------------------	------------------------

001/01.08.2025	4.4 Autres catégories de personnel	Recensement : nomination agent recenseur
002/01.08.2025	4.4 Autres catégories de personnel	Recensement : nomination coordinatrice
003/01.08.2025	7.1 Décisions budgétaires	Admission en non-valeur
004/01.08.2025	7.1 Décisions budgétaires	Subventions pour les associations
005/01.08.2025	9.1 Autres domaines de compétences	Rapport RSU
006/01.08.2025	7.8 Fonds de concours	Fonds de concours

<u>Henri MARCHAND</u>	<u>Bernard BURLAUD</u>	<u>Chantal GOUTAYER</u>
<u>Jean-Paul GRAND</u>	<u>Marie-Claude TACHON</u>	<u>Jean MARTIN</u>
<u>Patricia POTHIER</u> <u>Absente</u>	<u>Séverine TRIBOULOT</u>	<u>Christophe DELAMARE</u>
<u>Bertrand BIGAY</u> <u>Absent</u>		